



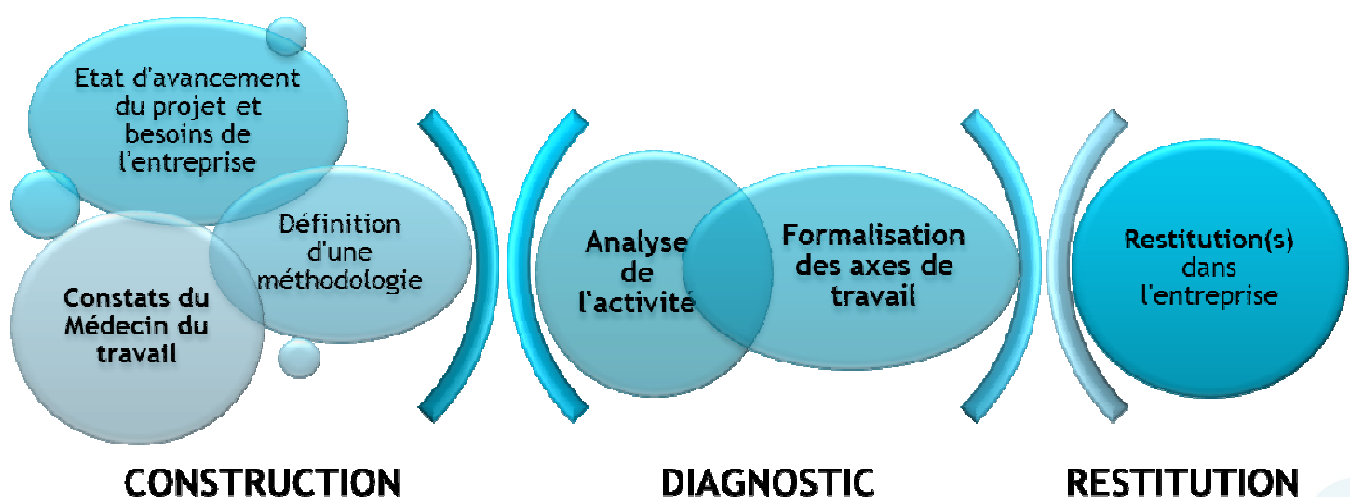
Projet architectural, industriel ou organisationnel : Quel accompagnement ?

La demande porte sur :

- ⇒ Un projet architectural de conception, d'aménagement, de réhabilitation de lieux de travail (atelier, bureaux, circulation et accès, etc.).
- ⇒ Un projet industriel : intégration d'une nouvelle machine, création et/ou modification de lignes de production, évolution du process.
- ⇒ Un projet organisationnel : modifications des temps de travail, des attributions de postes, de la répartition du travail.

L'intervention d'un ergonome de l'ASTI vise à :

- ⇒ Accompagner l'entreprise dans la conduite de son projet : aide à la structuration de la démarche, apports méthodologiques, mise à disposition d'outils adaptés.
- ⇒ Améliorer la prise en compte de l'activité réelle des opérateurs dans les choix architecturaux, techniques et organisationnels.
- ⇒ Enrichir le cahier des charges de l'entreprise, proposer des scénarios et animer des groupes de travail.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 www.ast-i.org

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31